

08 Septembre 1934

I- Les nationalistes entre Damas et El-Taief

« Le Nida » nous faisait, jeudi, le reproche d'avoir critiqué l'attitude des deux Chefs nationalistes Hachem bey Atassi et Jémil Mardam bey et d'avoir apporté dans nos critiques une amertume et une acrimonie injustifiées.

Sur l'attitude des nationalistes dans le traité de Taief et leurs déclarations, nous ne reviendrons pas.

La querelle doit être vidée entre Philby et le « Nida ».

Mais il est un point sur lequel nous tenons à relever les observations du « Nida ».

Nous n'avons jamais apporté dans notre langage à l'égard des nationalistes syriens l'amertume ou la violence qu'on nous reproche, et dans le même article qui suscite la colère de notre confrère, nous avons reconnu le patriotisme des nationalistes syriens.

Nous sommes séparés d'eux par des différences de doctrines qui portent à la fois sur le Liban et sur la fonction du Mandat : cela ne nous empêche pas de respecter leurs convictions.

Ils ne trouveront pas ici des encouragements à une attitude intransigeante nuisible aux véritables intérêts de leur pays ; mais ils y trouveront encore moins des injures et leur susceptibilité a eu tort de s'effaroucher d'un conseil donné en toute bonne foi.

En conviant les nationalistes syriens à s'entendre avec la France, nous estimons avoir fait œuvre utile et nous étions en droit de leur reprocher d'avoir déployé de vains efforts pour la paix du Taief. Leur pays méritait plus cette activité et y eut été plus féconde.

En dehors du traité, de nombreux champs s'offraient à l'activité des nationalistes syriens. L'exemple qui leur vient d'Egypte est à cet égard particulièrement significatif.

Les journaux d'Egypte nous apprenaient hier, que l'Université Al-Azhar, centre des études islamiques du monde entier, avait profondément modifié son programme.

Le conseil supérieure de l'Université a pris un décret prévoyant la création de nombreuses sections dans lesquelles les étudiants pourront et devront désormais se spécialiser. L'étude des langues étrangères y a même été introduite. Les sciences naturelles et l'hygiène seront spécialement étudiées. En un mot, le nouveau programme en plus des matières religieuses auxquelles reste réservée, à juste titre, la première place, prévoit un enseignement similaire à celui des Ecoles Normales.

Cette aptitude à l'évolution, cette compréhension des nécessités de l'heure ne sont-elles pas matière à leçon pour les nationalistes syriens ?

N'y avait-il pas place, dans leur pays, pour la création d'un sentiment civique et pour des efforts désintéressés entrepris auprès de la jeunesse et un sentiment nouveaux ?

Tout est-il donc si parfait en Syrie qu'il faille déployer son activité ne faveur du Yémen et du Hedaz ?

II.- Le recrutement des magistrats et le concours

La commission chargée de l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions judiciaires a été désignée. Elle est composée de M. Choucri Cardahi, Premier Président de la Cour de Cassation, de M. Sami Bey el Solh, Président de la Chambre criminelle de la Cour d'Appel et de Cassation, de M. André Lafargue, substitut du Procureur Général près des Chambres mixtes de la Cour d'Appel et de M. Louis Desangles, Juge d'instruction hors classe.

Notons au passage le choix judicieux des membres de la commission. Et surtout félicitons-nous du principe nouveau adopté pour le choix de nos magistrats.

Pour la première fois, depuis quatorze ans, les magistrats sont recrutés par la voie du concours.

On peut souhaiter pour toute l'Administration libanaise d'adoption du même système.

Le concours reste partout le meilleur moyen d'assurer un heureux choix de fonctionnaires. Les administrations françaises auxquelles on s'accède que par la voie du concours continuent à être enviées à la France par l'Europe entière.

La généralisation du concours permettrait au Liban d'élever le niveau de la conscience professionnelle et de la compétence de ses fonctionnaires. La marche des affaires publiques s'en ressentirait certainement. Et nous avons assez de chômeurs en col blanc pour qu'on soit sûr de pouvoir opérer un choix sévère.

Mais c'est surtout sur la moralité publique que ce mode de recrutement pourrait avoir les plus salutaires effets. Les recommandations, les influences politiques occultes et les cousinâtes heureux cesseraient d'être considérés par certains candidats comme les seuls facteurs de recrutement et d'avancement.

III.- Les Limaces et le « Monstre »

Les limaces statufieront M. de martel « s'il vient à bout du Monstre Bouffe-Tout » qu'est le Haut-Commissariat avec tous ses organismes administratifs.

60 à 80 millions, c'est évidemment beaucoup pour des prolétaires. Mais peut-être, pour justifier ces sommes considérables, conviendrait-il d'en affecter une plus large part à des subventions. A ces subventions mêmes qui ont empêché jusqu'ici les limaces de s'apercevoir du « gaspillage ».

D'où vient que soudain, ce Monstre Bouffe-Tout encoure les reproches des limaces ?

A quels appétits inassouvis, à quelles rancœurs, à quelles fructueuses combinaisons réduites à néant faut-il attribuer cette ultime volte-face ?